

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Arrondissement de Largentière

MAIRIE
DE
PAYZAC
07230

Téléphone : 04.75.39.47.46

Télécopie : 04.75.36.21.37

Mail : mairiepayzac@orange.fr

Les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles sur le site
de la communauté de communes
sur la page de Payzac :
www.pays-beaumedrobie.com

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 DECEMBRE 2020

Étaient présents : ADAM Gilles, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, EL BAZAZI Omar, ESPERANDIEU Anne, FURIC Brigitte, GAIO Christine, LEYRIS Françoise, MOUTET Nathalie, ROCHE Julien, GRANCIER Charlotte, PEILLEX Jean-François, AUBERT Julien, ROGIER Olivier

Absente : MATHON Elodie

Secrétaire de séance : Madame LEYRIS Françoise

Ouverture de la séance : 20h30.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 novembre 2020

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Achat de terrain pour création d'un emplacement de stationnements pour le quartier « les salles »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision de créer un emplacement de stationnement au hameau « les salles ». Ces travaux nécessitent l'achat de terrain appartenant à Monsieur Jean-Claude SAUVANT. Monsieur le Maire propose d'acquérir ce terrain pour la somme de 1 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- donne un avis favorable à cette proposition.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette transaction
- Dit que les frais d'arpentage et d'acte administratif seront à la charge de la commune

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Achat de terrain pour création d'une aire de collectes de déchets ménagers quartier les beauxons de st Genest commune de Lablachère pour le quartier de « Sarremejeanne »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision de créer une aire de collecte de déchets ménagers implantée quartier les beauxons de St Genest sur la commune de Lablachère, pour le quartier de « Sarremejeanne ». Ces travaux nécessitent l'achat de terrain appartenant à Monsieur Jean-Luc FABRE.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ce terrain pour la somme de 1 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- donne un avis favorable à cette proposition.

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette transaction
- Dit que les frais d'arpentage et d'acte administratif seront à la charge de la commune

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Acte administratif : désignation adjoint représentant la collectivité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les acquisitions et cessions immobilières poursuivies par la commune peuvent être concrétisées par la rédaction d'actes en la forme administrative, ce qui permet, dans le cadre de transactions ne comportant pas de difficultés particulières, d'en assurer un suivi plus rapide et présente l'avantage d'un moindre coût.

Le Maire a qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, tel un notaire. Cependant, la commune étant également partie à l'acte en tant qu'acquéreur, doit être représentée par un Adjoint.

Il convient donc de désigner cet Adjoint, étant précisé que chaque transaction immobilière fera l'objet d'une délibération spécifique prise au vu de l'avis du service des Domaines lorsque celui-ci est requis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Madame LEYRIS Françoise, 1^{ère} adjoint au Maire, pour représenter la commune et signer les actes administratifs

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Modification des statuts de la communauté de communes du pays Beaume Drobie : gestion et animation de l'espace naturel sensible et du site Natura 2000 : vallées de la Beaume et de la Drobie

Monsieur le Maire fait part de la saisine du Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie relative à la modification des statuts engagés par délibération du conseil communautaire en date du 12 novembre 2020.

Il donne lecture de cette délibération.

Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur la proposition de modification de l'Article 3 des statuts de la Communauté de Communes à savoir :

III GROUPE DE COMPETENCES FACULTATIVES

C DEVELOPPEMENT DURABLE

C 4 Biodiversité

Gestion et animation de l'Espace Naturel Sensible et du site Natura 2000 : vallées de la Beaume et de la Drobie

Après en avoir débattu,

Le conseil municipal

Se prononce favorablement, à l'unanimité pour la proposition de modification des statuts telle que proposée par le vote du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie en date du 12 novembre 2020.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Décision modificative au budget principal

le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES
022	Dépenses imprévues	-1 300.00 €
6413	Personnel	+1 300.00 €
TOTAL :		0

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Décision modificative au budget principal

le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES
2135	Installations générales agencements OP11	- 5 000.00 €
21318	Autres bâtiments publics OP 12	+ 5 000.00 €
TOTAL :		0

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du pays Beaume Drobie

Le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie et 1 délibération N° C-202011-165 du 12 novembre 2020.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Subvention exceptionnelle en faveur du CHRS de l'Eau Vive

Le Maire expose au conseil la demande qui a été faite par le CHRS de l'Eau Vive concernant une demande de subvention exceptionnelle.

Cette période de crise sanitaire n'a pas permis aux familles de se réunir à la salle des Fêtes de la commune pour préparer un spectacle de fin d'année, de ce fait l'équipe d'animation souhaite offrir un cadeau à chaque enfant pour Noël et demande une subvention exceptionnelle à la mairie d'un montant de 300 euros

Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

Questions diverses :

- Lecture du rapport 2019 du SICTOBA
- Lecture du rapport 2019 du SPANC un déficit est remarqué suite à la COVID 19 beaucoup moins de visites de contrôle, ils ont été effectués seulement pour les ventes
- SMAM : fermeture totale depuis fin octobre jusqu'à début janvier 2021 normalement
- SISPEC : il est prévu une harmonisation sur la tarification de l'assainissement pour toutes les communes membres. Les travaux concernant l'assainissement du quartier des Salles devraient débuter en 2021 (station + réseau car possibilité d'obtenir des subventions de l'Agence de l'eau)
- Réserve Incendie de la croix de l'Elze : Accord pour une offre de concours
- Logo de la commune : une présentation du futur logo a été faite au conseil municipal
- Adressage : le travail continu et devrait être totalement terminé courant de l'année 2021 (reste quelques oublis et quelques erreurs)
- CCAS : les produits ont été commandés et livrés par M. CHAT Traiteur aux Vans. Les membres du CCAS doivent préparer les paquets et les distribuer avant les fêtes
Il a été décidé d'abonner tous les enfants de CM2 et de 6^{ème} à un bimensuel pour un an. Cet abonnement sera d'une valeur de 80€ environ, un courrier sera fait à chaque famille pour les informer.

Fin de la réunion 22h30h

Le Maire
F. COULANGE

